La durée maximale hebdomadaire ci-dessus fixée s'entend de toute heure de travail effectif ou de présence sur les lieux de travail.

6343-3 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass.

Jp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

Le stagiaire non titulaire d'un contrat de travail ne peut accomplir d'heures supplémentaires.

6343-4 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

Le stagiaire non titulaire d'un contrat de travail bénéficie du repos dominical.

Titre V : Organismes de formation

Chapitre Ier: Déclaration d'activité.

Section 1 : Principes généraux

1. 6351-1 A. LOI n'2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 49

■ Legif. = Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

L'employeur est libre de choisir l'organisme de formation, enregistré conformément aux dispositions de la section 2 ou en cours d'enregistrement, auquel il confie la formation de ses salariés.

Section 2 : Régime juridique de la déclaration d'activité

. 6351-1 LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 24 (V)

Toute personne qui réalise des actions prévues à l'article L. 6313-1 dépose auprès de l'autorité administrative une déclaration d'activité, dès la conclusion de la première convention de formation professionnelle ou du premier contrat de formation professionnelle, conclus respectivement en application des articles L. 6353-1 et L. 6353-3.

L'autorité administrative procède à l'enregistrement de la déclaration sauf dans les cas prévus par *l'article L*. 6351-3.

> Conseil d'Etat, 1ère et 4ème chambres réunies, 2021-10-20, 440377 [ECLI:FR:CECHR:2021:440377.20211020] service-public.fr

n.993 Code du travail